

RETRAIT APRÈS DÉCISION



N° DP 033 037 23 00001 déposé le 09/01/2023	
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 16 AOUT 2024	
Par :	Monsieur CHAUDET Guillaume
Demeurant à :	29 Rue Roger Lejard 33130 BEGLES
Sur un terrain sis à :	3 Chemin des Vignes 33640 BEAUTIRAN
Parcelle(s) :	E 2339
Superficie :	198 m ²
Nature des travaux :	Extension et surélévation d'une habitation existante
Surface de plancher créée :	28,50 m ²

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,
Vu la modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,

Vu la décision de non-opposition à la déclaration préalable n° 033 037 23 00001 en date du 24/02/2023,

Vu la demande de Monsieur CHAUDET Guillaume du 09/08/2024, demandant le retrait de la décision susvisée,

ARRETE

Article 1 : La décision de non-opposition à la déclaration préalable n° 033 037 23 00001 en date du 24/02/2023, est retirée.

Article 2 : La présente décision entraîne l'annulation des taxes d'urbanisme dont l'autorisation de construire constituait le fait générateur.

BEAUTIRAN, le 13/08/2024

Le Maire,

Philippe BARRÈRE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.